

Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



Montpellier, le 06 novembre 2018

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 22 octobre 2018, publié au journal officiel du 03 novembre 2018, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la commune suivante :

- au titre de « *Mouvements de terrain* » (hors sécheresse Géotechnique) des 13 et 14 février 2018 : la commune de Cassagnoles.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

